

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Yves Herren, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Philippe de Rougemont, Denis Ruysschaert, Paule Mangeat, Brigitte Studer, Marie-Agnès Bertinat, Eric Bertinat, Luc Zimmermann, Alain Miserez, Maxime Provini, Patricia Richard, Jacqueline Roiz, Leyma Milena Wisard Prado, Christian Steiner, Alia Meyer, Alia Chaker Mangeat et Matthias Erhardt: «Pour la valorisation des cafés historiques de la ville de Genève».**

*19 mars 2024*

**A. Rapport de majorité de M. Timothée Fontolliet.**

Cette motion a été renvoyée en urgence à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 2 novembre 2022 après avoir été reportée 10 fois. La commission s'est réunie les 30 janvier, 24 avril et 28 août 2023, sous les présidences successives de M<sup>mes</sup> Alia Chaker Mangeat et Joëlle Bertossa. Les notes des séances ont été prises par M<sup>me</sup> Patricia Brito Leitao, MM. Leo Lorenzi et Hugo Pichelin, que le rapporteur remercie chaleureusement.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les cafés sont des lieux sociaux qui font partie de l'histoire, de l'identité et de l'âme de la ville et de ses quartiers;
- la nécessité de faire découvrir et de valoriser les cafés historiques de la ville de Genève, aussi bien auprès de la population locale qu'à l'international;
- la volonté de la Ville de Genève de rendre plus lisibles les lieux d'échange historique propices aux liens sociaux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif, en partenariat avec les milieux concernés:

- à étudier et inventorier les cafés de la ville de Genève sur la base de critères d'authenticité, d'ancienneté et d'identité (cafés de quartier, par exemple), en dressant une liste des cafés historiques;
- à proposer une démarche de mise en valeur de ces cafés historiques qui pourrait se réaliser au travers d'une campagne de promotion, de la conception d'un

label, d'une charte, d'une plaque indicative «Café historique de Genève» et d'un programme annuel d'animations, par exemple une «nuit des cafés historiques»;

- à envisager une protection particulière des lieux retenus;
- à envisager l'édition d'un ouvrage regroupant la liste des cafés ainsi que leurs histoires respectives;
- à envisager une extension territoriale de la démarche, avec les milieux concernés, les communes intéressées et le Canton.

### **Séance du 30 janvier 2023**

*Audition de M. Yves Herren, motionnaire*

M. Herren exprime que cette motion provient d'un constat de promenade. Il a pu remarquer qu'il y avait un certain nombre de vieux cafés anciens et authentiques, certains sont connus tandis que d'autres sont ignorés. Il a mené des recherches sur internet afin de savoir si quelque chose de référencé ou un parcours avait été mentionné dans l'organisation de la Ville de Genève. A cet effet, il n'a rien trouvé sur le plan local de la Ville de Genève. Il souhaite mêler la connaissance des vieux cafés tant sur le plan local que sur le plan international. Il ajoute que beaucoup d'anglophones résident à Genève et ignorent que ce genre de lieux existe. Il a trouvé que la commune de Lausanne avait mené une opération analogue. Ils ont inventorié 44 établissements en donnant un label au nom de «café historique de Lausanne» à l'aide d'un team d'étudiants en histoire. Ils en ont fait un livre s'appelant «Cafés historiques de Lausanne» et ont apposé des petites plaques sur chacun de ces cafés. Les responsables d'établissement sont contents sur le plan commercial, cela permet de faire des promenades en collaboration avec l'office du tourisme. Il existe aussi une «nuit des cafés historiques». L'idée était d'essayer de faire cela en ville de Genève. Il y a, dans la motion, un onglet particulièrement ambitieux qui parle de «protéger» un café privé en tant qu'entité publique municipale. Donner un label permettrait une sorte de protection.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire rappelle le café se nommant maintenant «le Bagatelle», un café qui était exceptionnel avec de grands miroirs. Celui-ci a été tué notamment par la décoration de faux Warhol. Elle indique s'être renseignée sur internet et a remarqué qu'un ouvrage *Une histoire du luxe à Genève* existe déjà. Elle se demande toutefois ce que contient ce dernier. Elle rejoint l'idée d'essayer de préserver les cafés mais s'interroge sur la nature des mesures. Elle exprime qu'il est difficile d'exercer des mesures contraignantes sur un tenancier privé et questionne l'intervention de la Commission des sites sur cette question.

M. Herren ignore si la Commission des sites intervient. En faisant juste ce parcours initiatique, cela permettrait à la personne d’aller contre un programme bien établi.

La présidente interroge M. Herren à savoir s’il a connaissance de l’avancée des travaux de la section genevoise de Patrimoine Suisse quant à sa volonté de faire classer des bistrots genevois (p.ex. Café de Paris). Il s’agirait de tous les cafés cantonaux. M. Herren se renseignera à cet effet.

Une commissaire désire savoir si le précédent lausannois s’étend dans le canton de Vaud. M. Herren affirme que c’est une initiative de la Ville de Lausanne uniquement.

La même commissaire demande s’il y a une date de construction minimale à partir de laquelle le café peut être considéré comme historique.

M. Herren indique qu’ils ont mandaté des historiens pour évaluer cela. Toutefois, il peut y avoir quelque chose de fort intéressant qui n’a que cinquante ans ainsi que l’inverse.

La même commissaire demande si la commune de Lausanne a financé d’autres choses, au-delà d’avoir inventorié ces cafés.

M. Herren répond par la négative. Ils ont fait un partenariat avec Lausanne Tourisme pour mettre en place des parcours.

Un commissaire souligne l’intérêt de cette motion. Il interpelle la question de la protection particulière. Il questionne le fait de savoir comment le motionnaire voit la protection particulière, cela risque peut-être d’engager la Ville de Genève au-delà d’une protection patrimoniale. Il voit d’un œil plutôt inquiétant le fait de devoir porter les cafés qui ont du mal à survivre.

M. Herren exprime que c’est l’onglet de la motion le moins réalisable et l’a mis de manière très ambitieuse. Cela pêche déjà sûrement en termes de compétences. La manière de protéger résiderait dans le fait de l’intégrer dans un parcours, ce qui fait que le gérant réfléchit à deux fois en cas de changement d’affectation.

Le même commissaire complète que la motion s’ouvre indubitablement à différents domaines du patrimoine.

M. Herren acquiesce et étend le champ aux «cafés-restaurants».

Une commissaire relève l’intérêt du sujet. Elle se demande sur quelle base historique il serait possible de le raccorder. Elle mentionne avoir lu le livre *Une ville à la croisée des chemins* par la famille des tenanciers de l’Hôtel de l’Ecu et estime qu’il faudrait étendre cette motion aux hôtels. En effet, toute l’histoire des

échanges économiques et culturels de Genève s'explique par le fait qu'une offre hôtelière et un accueil de qualité dans les bistrotts existaient. Cela liait la population locale avec la population étrangère. Elle y voit un sens particulier et beaucoup d'intérêt pour la Ville de Genève. Elle considère qu'il serait intéressant de préciser les critères (architecture, place historique, ancienneté). Il est possible, à l'aide de cet ouvrage qui comporte toutes les correspondances, de connaître qui est venu à Genève. Ensuite, elle demande pourquoi choisir les cafés et hôtels plutôt que les poissonneries ou les cordonneries par exemple.

M. Herren répond que cela doit répondre à un ensemble. Il affirme que le lien entre la population et les personnes qui se rencontrent est important. Les séances plénières en témoignent. Beaucoup de gens se rencontrent dans des cafés, pas toujours comme but primaire. En somme, ce lien social est aussi intéressant pour les cafés. Il admet n'avoir pas vu le détail des critères de sélection de ces 44 établissements. Ils n'expliquent pas pourquoi les uns et les autres y sont ou pas.

La commissaire transmettra ce livre au motionnaire.

Un commissaire exprime le rêve que vend cette motion. Il rappelle un café à Plainpalais qui a accueilli Lénine. Certains cafés n'ont pas pu être préservés en raison du prix des loyers. A la place de ce café, il y a eu des restaurants qui n'ont jamais marché, comme si les gens protestaient. Ensuite, il convient de réfléchir sur la manière de convaincre la Ville pour le financement. Il souhaite aussi préciser les critères (vécu, bâtiment, quartier) et connaître l'apport du label pour le tenancier du café ainsi que la Ville de Genève.

M. Herren répond que l'idée est de valoriser. Il répète que l'idée de protéger les cafés est trop ambitieuse. Ensuite, cela servirait à faire connaître ces cafés à ceux qui ne les connaissent pas et les faire découvrir à ceux qui sont de passage à Genève. Il exprime être parti rapidement par rapport aux tenanciers puisque celui qui ne voudrait pas y être n'est pas obligé.

Le même commissaire désire savoir si le motionnaire estime que la Ville de Genève rejoindrait le fait de soutenir financièrement.

M. Herren exprime que, financièrement, l'idée de proposition est le parcours culturel. Son coût ne doit pas être exorbitant puisque ce ne seront pas des travaux.

Le même commissaire demande trois noms de cafés qui entreraient dans le champ de la motion. M. Herren pense au Café de la Limite, au Café Bon-Vin, au Café du Bourg-de-Four, au Remor, au San Remo, au Café de l'Hôtel-de-Ville ou aux Antiquaires. Il conviendrait d'étendre ce champ.

Une commissaire remercie le motionnaire pour l'idée. Elle se demande si cette motion n'allait pas se heurter à un problème de concurrence déloyale.

D'autre part, elle s'interroge à savoir comment faire pour changer éventuellement la valeur d'un bien immobilier appartenant à un tiers. Enfin, elle s'est aperçue qu'au Café de l'Hôtel-de-Ville, la carte avait changé et il n'y a plus de cuisines proprement dites. Elle demande s'il n'y a pas une intention d'éviter ce genre de situations. Elle souligne le problème de la Bavaria, un règlement genevois dit qu'on ne peut changer la destination d'un de ces lieux. Elle se demande s'il est possible d'aller plus loin dans le cadre de cette motion.

M. Herren a pensé à quelque chose de pas trop contraignant. Intégrer la question du mode culinaire devient peut-être hors compétence.

La même commissaire estime qu'il est possible de l'imposer au moment de l'attribution, un des critères d'attribution peut être d'avoir de la vraie cuisine.

M. Herren souligne que cela n'était pas vraiment le but de la motion, il pensait plutôt à faire corps avec ces anciens cafés. S'il faut leur assortir des cahiers des charges trop complexes, il n'y aura plus personne.

Une commissaire souhaiterait signaler qu'il y a de très nombreuses publications sur le sujet. Elle a connu des historiens qui, entres autres, peuvent être auditionnés. M<sup>me</sup> Isabelle Brunier a écrit un inventaire sur les cafés et restaurants genevois, cela a été publié par l'Etat de Genève dans le Service des monuments et des sites. Ensuite, M. Pierre Monnoyeur s'est penché sur les cafés et les cafés américains notamment. Enfin, M. André Klopmann a effectué une recherche importante sur les cafés, les gargotes et les estaminets, sous l'angle patrimonial, économique et social. Selon cette recherche, la naissance du Parti socialiste serait liée à des cafés. Ensuite, si l'on prend le café San Remo aux Eaux-Vives, c'est un lieu très fréquenté. L'invite 1 semble déjà exister et estime qu'il y a eu beaucoup de recherches. Elle ajoute avoir connu une historienne qui a effectué un travail sur les enseignes des anciens cafés. Ces historiens pourraient suggérer des démarches de mises en valeur. Enfin, pour ce qui concerne le fait d'envisager une protection particulière des lieux, il y a M. Armand Brulhart et M<sup>me</sup> Erica Deuber-Ziegler qui se sont aussi penchés sur le sujet. Toutefois, elle ignore s'il y a la possibilité de protéger particulièrement ces lieux. Elle illustre cela avec l'exemple de la Bagatelle, dont le propriétaire a détruit les lieux. Elle ignore le champ des possibles de cette protection mais considère intéressant d'interroger des gens à ce propos. Elle rappelle avoir lancé une motion que tous les groupes du parlement ont soutenue, «Un parcours urbain pour notre passé», cela permettrait d'indiquer des lieux pour avoir le passé historique et social d'un lieu sans demander des moyens très élevés. Tant qu'un bâtiment n'est pas classé, il n'est pas possible de faire d'exceptions. Elle suggère la confection d'un dépliant facilement publiable sur les cafés.

M. Herren propose aussi d'en faire un onglet sur le site de Genève Tourisme.

Un commissaire souhaitait clarifier l'envie de M. Herren. Il désire savoir quelle partie du café le motionnaire souhaite mettre en avant.

M. Herren répond qu'il s'agit du côté ancien et historique.

Le même commissaire lui demande s'il pense que Genève Tourisme pourrait être un partenaire de cette initiative. M. Herren répond par la positive.

Une commissaire, bien qu'elle ait signé le papier, est dérangée par la concurrence déloyale. Elle verrait plutôt une aide de la Ville de Genève à ceux qui souhaitent classer certains vieux cafés. Elle s'interroge s'il conviendrait d'introduire cette demande d'aide de la Ville au classement du Café. Par rapport au Café de l'Hôtel-de-Ville, le Service d'hygiène leur a interdit de faire certaines choses puisqu'ils ne sont plus aux normes. Une proposition pour refaire complètement ce café avait été refusée par le Conseil municipal car M. Pagni voulait en profiter pour mettre les exploitants à la porte.

M. Herren exprime que cela pose la même question. Il y a celui qui veut se classer et pas l'autre, de plus c'est son café maintenant mais il ne le sera peut-être plus. Cela relève de quelque chose d'alambiqué. Il admet qu'il reste ouvert à l'invite.

Un commissaire invite à reprendre la 3e invite.

Un commissaire demande ce qu'entend le motionnaire par «protection particulière».

M. Herren répond que l'idée était de faire déjà un parcours initiatique, cela peut le valoriser.

Le même commissaire demande si le type de cuisine pourrait changer.

M. Herren répond par l'affirmative. Il souhaiterait valoriser.

La présidente exprime que de cette manière, ils auraient avantage à conserver.

Le même commissaire demande si, concernant Lausanne, une hausse de fréquentations après le programme a été constatée.

M. Herren explique que les responsables se félicitent et les gens sont plutôt contents.

Le même commissaire, toujours concernant Lausanne, demande s'il a eu vent de plaintes d'autres commerçants.

M. Herren ignore cela.

Une commissaire indique que Patrimoine Suisse, dans un article publié en 2020 par M. Dumont, aimerait protéger six cafés et restaurants locaux. Il y a le prétexte de sauver le décor historique. Elle désire savoir si quelque chose a été fait et voté à ce propos au Conseil d'Etat.

M. Herren répond par la négative.

Un commissaire s'excuse de son retard et explique qu'il faudrait une liste exhaustive des cafés déjà classés ou installés dans des lieux classés. La protection pour ces derniers est presque absolue. Il ajoute que l'inscription à l'inventaire est une mesure possible. Cela permet, en cas de menace sur le lieu, de le défendre plus efficacement. Les critères sont plus souples, il peut y avoir simplement une valeur digne d'intérêt.

M. Herren déclare que cela rejoint la 3e invite. Au fur et à mesure de la discussion, il n'en voit pas le bout.

Une commissaire manifeste le besoin de garder l'intérêt pour ces lieux. Elle demande si une manifestation à cet effet serait envisageable. Elle note aussi qu'à un moment, des bons-restaurants pour les jeunes ont été donnés.

La présidente souligne que cela entre dans une vraie distorsion de concurrence.

M. Herren admet risquer de s'attirer les foudres du Conseil municipal en faisant un bon pour les jeunes. La difficulté de fixer le cadre de l'authenticité est déjà considérable.

La présidente remercie M. Herren et lui demande d'éventuelles auditions.

M. Herren répond qu'il conviendrait d'auditionner M<sup>me</sup> Brunier, puis quelqu'un de Lausanne. Il pense à interroger la société des cafés dans un second temps.

La présidente souligne l'intérêt du précédent lausannois.

### **Séance du 24 avril 2023**

*Audition de M<sup>me</sup> Pauline Nerfin, historienne de l'architecture et coprésidente de l'association Patrimoine Suisse Genève, et de M. Marcellin Barthassat, architecte*

M<sup>me</sup> Nerfin explique qu'ils ont bien reçu la motion pour créer un label qui distinguerait des cafés historiques sur le territoire de la Ville. Ils trouvent la motion extrêmement intéressante, notamment parce qu'il y a quelques années leur association avait fait une demande de classement de sept cafés-restaurants dans l'ensemble du canton. Elle cite entre autres l'ancien Café Universal, le Café de Paris, le Restaurant de l'âge, le Café Babel. La Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) avait été favorable au classement pour six d'entre eux. Mais malheureusement, ça s'est enlisé par la suite dans un écueil légal: les murs appartiennent aux propriétaires et l'intérieur du café appartient au gérant. Dans

certains cas, le décor a été racheté à l'ancien gérant et n'appartient pas au propriétaire. Ce qui est classé ce ne sont pas les murs mais bien le décor. Le Département du territoire est un peu bloqué avec la demande de classement de Patrimoine Suisse, car même si l'envie de protéger ces cafés se maintient, ils ont conscience que ça ira systématiquement au tribunal dans chaque cas. Les auditionnés ont récemment appris de la part de l'Office du patrimoine et des sites qu'ils travaillent depuis plusieurs mois sur la création d'un label café historique dans tout le canton. Ils ont fait venir une spécialiste vaudoise des cafés appelée Martine Jacquet qui a publié un livre sur les cafés historiques de la ville de Lausanne.

Lausanne a fait appel à une journaliste, à des historiens, et le résultat a été un joli succès. C'est un exemple de ce que veut faire l'Office du patrimoine et des sites. Ils leur ont dit qu'ils cherchaient des partenaires dans les communes depuis plusieurs mois, mais que personne de la Ville de Genève ne voulait travailler avec eux, jusqu'à maintenant et cette motion. Patrimoine Suisse est prête à soutenir tout label ou mesure de sensibilisation au patrimoine de notre ville et notre canton. En revanche ils restent inquiets, parce que même si une charte est créée, il ne s'agira pas d'une mesure de protection légale définitive. On sait que des classements ont pu être faits, comme avec l'Ancienne Bavaria. En revanche, ils ne savent pas ce qui va arriver de ces anciennes demandes de placement qui sont encore pendantes. Mais leur avis est qu'il est possible de faire les choses parallèlement: faire ce label, publier un guide, faire une charte pour que les propriétaires et les gérants puissent essayer de s'engager, faire une petite plaque à poser sur le bâtiment. Il y a donc plein de choses à faire à l'échelle de la Ville mais aussi du Canton. Patrimoine Suisse est motivée à soutenir ce genre d'actions. A Lausanne, il y a eu une sélection par jury (30-40), puis ils sont entrés en contact avec les établissements et ont posé des plaques qui retracent l'histoire de chacun. Mais apparemment ils ne sont pas allés jusqu'à la création d'une charte. Il ne semble pas vraiment y avoir de contrepartie pour l'instant. Elle pourrait être faite, car l'Office du patrimoine aimerait travailler avec l'Office du tourisme pour avoir un contrôleur par année de la préservation de la valeur patrimoniale du café.

M. Barthassat explique que pour une municipalité, le problème demeure le suivi. Ces initiatives sont toujours intéressantes. Au niveau national, Patrimoine Suisse a édité des brochures pour sensibiliser le public à la substance de certains lieux (bains, bistrot, hôtels, etc.). Il s'agit d'un des enjeux actuels: avec les problèmes de rénovations énergétiques, on a tendance à enlever cette substance qui fait le charme de ces endroits. Idéalement, il faudrait donc mettre en place un organe qui assure un suivi pour déterminer si les labels peuvent être maintenus ou non. Il prend l'exemple des OAC pour les vignes et du cinéma Nord-Sud qui a été préservé avec des éléments des années 1960. Les autres cinémas sont souvent rénovés sans ce même soin. On en revient toujours à la question légale de la liberté du commerce et de l'industrie: le propriétaire a le droit de prendre cer-



taines décisions. C'est un facteur limitant pour la sauvegarde du patrimoine sur lequel il faut se mettre en garde.

M<sup>me</sup> Nerfin ajoute que la valeur patrimoniale d'un «café historique» est difficile à définir. Il y a une part d'immatériel. Certains cafés paraissent au premier abord d'époque, mais ont en fait été construits dans les années 1960 par des gens qui ont recréé une ambiance avec des ensembles disparates trouvés en chinant. Ça tient à peu de choses. Elle prend l'exemple du Café Universal, où le simple déplacement d'un buffet change radicalement l'atmosphère du lieu. C'est difficile de déterminer de manière objective ce qui constitue l'atmosphère ou l'esprit d'un lieu qu'on voudrait protéger.

Un commissaire demande quels sont les six cafés qui auraient dû être classés.

M<sup>me</sup> Nerfin répond qu'il s'agissait du Café de Paris, l'Universal, L'Âge d'or, le Babel, le San Remo et le Soleil. Le Buffet de la gare à Céligny n'avait pas été accepté par la CMNS, car la partie dite historique était extrêmement réduite. La Ville n'est propriétaire d'aucun de ces cafés.

Le même commissaire demande, à défaut d'être classés, si certains de ces cafés sont à l'inventaire.

M<sup>me</sup> Nerfin répond par la négative. Dans une mesure de protection, pour inclure du mobilier, il est obligatoire de passer par le classement. Certains de ces cafés sont dans des immeubles protégés par la loi Blondel, mais ça concerne uniquement les murs, les ouvertures et les vitrines, pas le décor.

Le même commissaire évoque le changement d'affectation des cafés. Il demande si ces cafés sont menacés uniquement d'un problème de propriétaires qui voudraient changer le cadre ou s'ils sont également menacés de changement d'affectation.

M<sup>me</sup> Nerfin confirme qu'il s'agit des deux problèmes. Le règlement des puces peut aider un peu en apportant un certain poids dans une décision, mais il ne garantit rien.

Une commissaire questionne la qualification «historique». Elle demande si un café des années 1960 ne peut pas avoir de valeur historique.

M<sup>me</sup> Nerfin répond que c'est tout à fait possible. Elle considère que le terme «café historique» est quelque peu erroné. Il faudrait plutôt dire des cafés «patrimoniaux». La plupart des gens entendent «café 1900», alors que ce n'est pas vrai. Elle explique que dans le domaine du patrimoine, on dit souvent qu'un objet doit avoir passé trente ans pour pouvoir être jugé.

Une commissaire désire attirer l'attention plus précisément sur la motion.

Elle indique qu'il n'y aurait par conséquent aucune de ses invites qui pourrait être concrétisée. Les critères d'authenticité pour l'inventaire sont difficiles à déterminer. La conception d'un label se heurte à l'absence de contraintes applicables, à cause de la liberté de commerce. Il faudrait changer la loi fédérale.

M<sup>me</sup> Nerfin répond qu'il serait possible de contraindre l'obtention du label au respect d'une charte qui engage à conserver le décor, entre autres données.

La même commissaire demande si la création d'un ouvrage est envisageable, quand on considère que ce type de document vieillit très vite. Elle demande si les auditionnés voient quelqu'un qui serait prêt à éditer un tel ouvrage.

M. Barthassat répond que, à l'instar de ce que fait la centrale à Zurich, il serait possible que la section genevoise de Patrimoine Suisse s'organise avec le Conseil municipal ou un autre organisme pour créer une publication modeste qui pourrait être réactualisée tous les cinq ans.

M<sup>me</sup> Nerfin pense que la motion est réalisable, mais pas tout seuls. Il faut opérer à l'échelle du Canton et celui-ci est justement désireux de participer. Elle explique qu'une équipe d'architectes et de spécialistes de ventes aux enchères de mobilier mandatée par le Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire est déjà allée voir une vingtaine de cafés-restaurants, dont beaucoup sont sur le territoire de la Ville. Ils ont essayé de faire une grille d'authenticité et de valeur historique. Pour avoir plus d'informations, elle suggère de contacter le directeur du Service de l'inventaire, M. Matthieu de la Corbière. Il s'agit d'un travail sérieux et scientifique, avec des pondérations aux valeurs. D'après ces études, ils ont trouvé dans ces cafés beaucoup de choses à valeur «intéressante», mais très peu de valeur dite «exceptionnelle». Ça mérite néanmoins déjà une mesure de protection. Étant donné que le travail est déjà commencé à l'Etat, elle considère qu'il faudrait s'associer à eux.

La même commissaire aborde le critère d'une protection particulière des lieux. Elle comprend là aussi que ce serait difficile, et prend l'exemple de La Bagatelle, qui a été fortement modifié. Elle demande s'il est possible d'interdire au niveau juridique l'aménagement à la suite d'un changement de gérant.

M<sup>me</sup> Nerfin répond que c'est possible uniquement dans le cas du classement, comme pour la Bavaria.

M. Barthassat prend comme exemple la ville historique de Bordeaux: là-bas, la gouvernance de l'organisme du patrimoine intervient jusqu'aux choix des couleurs des terrasses, des stores, des rideaux, des parasols et des volets. C'est très contrôlé, ça crée une forme d'harmonie. Il considère que ça peut fonctionner avec un effort de sensibilisation des gérants. A Bordeaux, il s'agit d'une compétence municipale.

Une commissaire évoque le recensement très récent des «bâtiments remarquables en ville de Genève». Elle demande s'il s'agit de fait d'un moment idéal pour poser cette motion, pour inviter le Canton à ce sujet et aller sur une démarche de labélisation.

M<sup>me</sup> Nerfin répond qu'il peut être une porte d'entrée, mais ce recensement récemment publié porte uniquement sur l'enveloppe extérieure des bâtiments.

Un commissaire se dit d'accord sur le fait que le sujet est insaisissable et qu'il est particulièrement difficile d'établir une protection d'un lieu à Genève. Il demande comment se déroulent précisément les mesures de protection à Bordeaux ou ailleurs. Il demande s'il s'agit d'une volonté municipale. Il considère que la motion va dans le sens de préserver des lieux de mémoire (il évoque le café Landolt et la fameuse table de Lénine) et demande comment il est possible d'y arriver.

M<sup>me</sup> Nerfin ne pense pas qu'à Genève cela relève du pouvoir de la Ville. La protection des monuments est étatique.

M. Barthassat explique que la Ville de Genève a un Service de la conservation, mais qu'il ne possède pas les ressources suffisantes pour pouvoir imaginer une politique incitative. Il faudrait pouvoir faire la démonstration que la possession de ce label pourrait augmenter le chiffre d'affaires de ces cafés. Il s'agit de la difficulté d'articuler la liberté du commerce et de l'industrie, qui garantit la rentabilité d'un établissement et la préservation de la valeur historique. Il prend l'exemple du paysage du bassin lémanique transfrontalier: sa valeur historique se traduit en valeur économique pour Genève. Il considère qu'il faut parvenir à aborder cette question pour dépasser la contrainte patrimoniale et inciter les propriétaires, mais c'est évidemment difficile sur le plan légal. Si le label se crée, on peut imaginer un organisme qui le gère tout en allant chercher des fonds et faire de la sensibilisation. Il s'agit d'une politique à mettre en place, comme c'est le cas à Bordeaux.

Une commissaire demande s'il y aurait des critères pour le label. Elle reprend l'exemple du Landolt. Il s'agissait d'un café banal, et pourtant tous les étudiants y allaient, comme c'est le cas du café du Soleil. Elle considère qu'il faudrait faire la distinction entre cafés simplement populaires et cafés qui ont vraiment une valeur patrimoniale.

M<sup>me</sup> Nerfin répond qu'il s'agit d'un principe général du patrimoine: il existe une liste de critères et chacun est plus ou moins sensible à ceux-ci. Il y a le critère d'ancienneté, de la qualité architecturale et artistique, de la notoriété de l'auteur, de la dimension mémorielle, de la performance technique, de la rareté. Il faut ensuite pondérer ces critères en fonction de la direction du label.

Une commissaire souligne que le café du Soleil et celui du Vieux Carouge ont un type particulier d’une époque, le type du café populaire. Elle évoque également un bâtiment désaffecté à Eaumorte, en face de la station-service. Elle demande si Patrimoine Suisse prend soin de ce genre de bâtiments.

M<sup>me</sup> Nerfin répond qu’ils essaient de prendre soin du plus de bâtiments possible, mais que leurs forces bénévoles sont limitées. Ils accueillent volontiers des bénévoles. Ils sont souvent alertés par des citoyens pour tel ou tel bâtiment et ils tentent de répondre au mieux en établissant des urgences.

Une commissaire demande aux auditionnés s’ils conseillent les auditions d’autres personnes par rapport à cet objet, en dehors de M. De la Corbière.

M<sup>me</sup> Nerfin recommande l’audition de M<sup>me</sup> Babina Chaillot Calame, conservatrice cantonale, qui pilote ce groupe de réflexion sur un label.

La même commissaire demande si dans les initiatives communales de Genève, les auditionnés verraient des choses qui pourraient être faites différemment pour améliorer la préservation du patrimoine.

M. Barthassat répond que le Service de la conservation est un outil qui n’est aujourd’hui peut-être pas assez suffisamment connu ou utilisé. Il cite un ouvrage récent du service sur la piscine des Vernets, aujourd’hui bousculée par les projets du PAV. Le service édite beaucoup de documents qui ne sont certes pas destinés au grand public, mais qui sont aussi très peu connus par les élus. Il estime au moins une cinquantaine d’ouvrages.

M<sup>me</sup> Nerfin estime que la Ville possède environ 800 bâtiments. Elle explique que le Service de la conservation du patrimoine architectural était auparavant rattaché à la Culture mais a changé de magistère pour celui de l’Aménagement, ce qui fait plus ou moins sens et peut parfois créer un conflit d’intérêts. Auparavant, au-delà des études historiques déjà évoquées, la Ville publiait des micro-publications vulgarisées à l’occasion de chaque rénovation. Mais cette initiative a disparu depuis au moins 15 ans. Sur les 800 bâtiments de la Ville, pas tous mériteraient une protection, mais beaucoup qui le mériteraient n’en reçoivent pas, car le Canton n’a pas le temps de s’en occuper et estime que la Ville le fait déjà suffisamment bien.

M. Barthassat souligne l’importance du rapport de la Cour des comptes qui a effectué pendant deux ans un travail sur la question du patrimoine genevois, qui souvent est l’objet de controverses et de référendums. Il estime que la Ville pourrait être précurseur en valorisant son patrimoine. La population a besoin d’alimenter ses connaissances pour dépasser le stade émotionnel. Le Service du patrimoine est outillé pour ça. Il partage le point de vue que cette transversalité entre patrimoine et développement est nécessaire, bien que compliquée. Le nœud du

problème réside dans le fait que bien souvent, les autorités n’anticipent pas cette question avant de faire des choix irréversibles. Il serait possible d’anticiper, de par exemple décider de garder tel ou tel objet et d’imaginer une densification autour de lui. Il encourage la commission à utiliser leurs outils, voire à aller un peu plus en direction de la population, ce qui satisferait particulièrement Patrimoine Suisse.

M<sup>me</sup> Nerfin précise que le rêve de Patrimoine Suisse Genève est d’imiter la villa Patumba, le siège de la centrale à Zurich. Il s’agit d’une magnifique maison du XIX<sup>e</sup> avec un espace d’exposition permanent sur le patrimoine où sont organisées des visites pour les classes d’enfants.

M. Barthassat ajoute que cette maison est située dans un parc qui a été densifié dans un des meilleurs exemples de rapport entre modernité et patrimoine.

M<sup>me</sup> Nerfin ajoute qu’il y a effectivement les ressources en Ville de Genève, mais que la question cause toujours des confrontations entre différentes politiques publiques.

La même commissaire mentionne qu’il y a eu des déclarations d’intentions conjointes entre la Ville et le Canton en faveur de la protection du patrimoine.

M. Barthassat prend l’exemple du cinéma Plaza, qui a demandé près d’une vingtaine d’années d’efforts de préservation. Il s’agit d’une preuve du pouvoir de la pression populaire, qui a joué à travers les différentes initiatives et pétitions.

## **Séance du 28 août 2023**

### *Discussion et vote*

Une commissaire propose de modifier la 1<sup>ère</sup> invite comme suit: «A étudier et inventorier les cafés de la ville de Genève sur la base de critères d’authenticité, d’ancienneté et d’identité, pas uniquement patrimoniales, en dressant une liste des cafés historiques». Certains cafés de quartiers n’ont pas de valeur patrimoniale mais restent importants pour la vie d’un quartier. Cette précision permettrait d’inclure les cafés qui ne rentreraient pas dans un critère d’ancienneté et d’authenticité.

Une commissaire demande pourquoi ne pas enlever «historique» et laisser seulement «café». Une commissaire indique qu’il s’agit du titre de la motion.

Un commissaire pense qu’accepter cet amendement reviendrait à dénaturer la motion qui vise des cafés historiques.

Un commissaire indique que chacun a ses propres raisons d’être favorable à cette valorisation. De nombreux cafés ont une valeur historique sans avoir forcément d’intérêt architectural, comme La Sportive. Il est intéressant que le Conseil

administratif fasse quelque chose pour valoriser ces cafés, mais il rappelle que cela reste une motion.

Une commissaire rappelle que lors des auditions, la CMNS était favorable à des classements de cafés, mais cela s'est enlisé par la suite dans un écueil légal, car les murs des cafés appartiennent aux propriétaires et l'intérieur du café appartient au gérant. La valeur patrimoniale d'un café historique est difficile à définir car elle comprend une part d'immatériel. La commissaire ajoute que si une audition n'amène pas à confirmer qu'il s'agit d'une bonne idée, il faut savoir changer d'avis. En ce qui concerne les invites, elle indique que les critères d'authenticité sont difficiles à définir, ce qui rend compliquée la mise en œuvre de la première l'invite. Elle ajoute que de nombreux ouvrages sur le sujet ont déjà été publiés. La commissaire termine par dire être favorable à l'idée, mais les auditions ont montré que cela ne sera pas aussi simple.

Une commissaire indique qu'il serait possible de supprimer l'invite «envisager une protection particulière des lieux retenus», car cela ne figure pas dans les prérogatives de la Ville. Elle ajoute cependant qu'il est possible d'inventorier et de mettre en valeur ces cafés à travers Genève Tourisme, et que cela peut représenter une plus-value pour Genève.

Une commissaire indique être contre l'opinion défaitiste selon laquelle la motion ne servira à rien, car c'est pour cette raison que le Landolt est devenu un restaurant à sushis. Elle ajoute que cette motion a tout son sens et doit être défendue.

Un commissaire indique qu'un certain nombre de livres ont été publiés sur l'histoire des cafés genevois. Il rappelle ce qu'il s'est passé avec le Relais de l'entrecôte. Il ajoute qu'il ne faut pas freiner l'innovation, car sinon la création de nouveaux lieux historiques ne sera plus possible. Il propose de faire une recommandation à Genève Tourisme pour mettre en valeur les cafés genevois.

Un commissaire propose de garder les deux premières invites et de supprimer les trois dernières.

#### *Vote pour supprimer les trois dernières invites*

Les trois dernières invites sont supprimées par 9 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 LC) contre 1 non (UDC) et 5 abstentions (1 Ve, 3 PLR, 1 MCG).

#### *Vote pour modifier la première invite*

Cet amendement est accepté par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 5 non (1 UDC, 3 PLR, 1 LC) et 2 abstentions (MCG, LC).

*Vote de la motion amendée*

La motion ainsi amendée est acceptée par 9 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 LC) contre 3 non (1 UDC, 2 PLR) et 3 abstentions (PLR, MCG, LC).

M<sup>me</sup> Michèle Rouillet, pour le Parti libéral-radical, annonce un rapport de minorité.

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, en partenariat avec les milieux concernés:

- à étudier et inventorier les cafés de la ville de Genève sur la base de critères d’authenticité, d’ancienneté et d’identité, pas uniquement patrimoniales, en dressant une liste des cafés historiques;
- à proposer une démarche de mise en valeur de ces cafés historiques qui pourrait se réaliser au travers d’une campagne de promotion, de la conception d’un label, d’une charte, d’une plaque indicative «Café historique de Genève» et d’un programme annuel d’animations, par exemple une «nuit des cafés historiques».

29 janvier 2024

## **B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Michèle Roulet.**

Cette motion part d'une belle intention qui est de dresser un inventaire des cafés historiques de la ville de Genève. Néanmoins, au cours des auditions, particulièrement celle de la CMNS, il s'est avéré qu'inventorier les cafés historiques sur la base de critères d'authenticité est extrêmement complexe. Comment définir un café historique? Par ailleurs, en amendant la première invite de cette motion, la commission de la culture (CARTS) a rendu cette tâche plus ardue encore, en ajoutant la notion de patrimoine à cette invite libellée ainsi:

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, en partenariat avec les milieux concernés, «à étudier et inventorier les cafés de la ville de Genève sur la base de critères d'authenticité, d'ancienneté et d'identité, pas uniquement patrimoniales, en dressant une liste des cafés historiques».

Comment en effet définir un café sur la base de critères d'authenticité, pas uniquement patrimoniale, puisque, dans la valeur patrimoniale, il y a une part d'immatériel? Si le critère d'ancienneté peut être une base pour sélectionner les établissements, que faire d'un établissement ancien, dévasté intérieurement par de multiples rénovations qui n'ont rien laissé de l'aménagement originel: ni les parois, ni les moulures, ni le décor, ni aucun élément mobile (lampes, miroirs, meubles...)?

Les exemples de bistrot mythiques de Genève qui ont été saccagés voire complètement détruits ne manquent pas: le Café des Beaux-Arts chez Harry Marc, Le Landalet, La Brasserie Bavaria, la Brasserie Bagatelle, le Café de la gare de Cornavin...

Le Landolt est un exemple emblématique. Créé en 1875, il fut le bistrot genevois connu dans le monde entier. Fréquenté par des générations d'étudiants, il a aussi accueilli des stars du music-hall (Mistinguett, Tino Rossi, Maurice Chevalier...). Mais il doit aussi sa célébrité, car il servit de lieu de préparation de deux révolutions majeures du XXe siècle: la révolution bolchévique avec Lénine qui le fréquentait lors de ses séjours à Genève et la Révolution des Œillets par les réfugiés portugais qui en avaient aussi fait leur «stamm». En 1999, le Landolt est transformé en pizzeria, puis mis à sac pour devenir un restaurant japonais. Devrait-on inventorier ce lieu? Enfin, pour ceux qui se souviennent du Landolt, on peut dire qu'il s'agissait d'un café plutôt banal au niveau du bâtiment et de son intérieur. C'était l'ambiance qui était unique et quelques meubles, dont les fameuses tables (volées...) qui comportaient des signatures de clients célèbres, dont celle de Lénine. Ce sont ces éléments qui donnaient une valeur patrimoniale



à cette brasserie. Aussi, déterminer de manière objective ce qui constitue l’atmosphère ou l’esprit d’un lieu qu’on voudrait protéger est bien ardu. De tels critères sont trop subjectifs pour donner un label de «Café historique» à un établissement, surtout s’il ne reste concrètement plus rien.

Lors du traitement de cette motion, la CARTS a déposé des amendements pour supprimer les trois dernières invites qui étaient irréalisables. En effet, protéger les cafés historiques se heurtait à un écueil légal. Aucune loi ne permet, sauf si le bâtiment est classé, d’interdire à un propriétaire de transformer son établissement. Par ailleurs, la protection des monuments et des sites ne relève pas de la Ville, mais de l’Etat.

Quant à la 4e invite qui demandait que la Ville édite un ouvrage regroupant les cafés historiques, il était judicieux de la supprimer. Non seulement ce n’est pas le rôle de la Ville d’être éditrice, mais plus encore, il existe plusieurs ouvrages sur les cafés et bistrots publiés par des historiens dont on peut citer, d’une manière non exhaustive, quelques noms: Isabelle Brunier, Armand Brulhart, Bernard Lescaze, Pierre Monnoyeur, Nicolas Burgy et André Klopmann, Marie Battiston, Erica Deuber-Ziegler, Michèle et Michel Baletti...

Enfin, reprenons l’idée de créer un label en ville de Genève pour les bistrots historiques.

Les critères des sélections restant flous, non seulement il sera difficile de concrétiser cette idée, mais plus encore, la Ville de Genève va se heurter à un problème de concurrence déloyale avec des plaintes de tenanciers, de restaurateurs qui trouveront illégal que leur établissement n’ait pas été sélectionné ou ceux qui, au contraire, se plaindront d’avoir été labellisés de peur que cela les empêche ensuite de rénover leur bistrot.

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical, s’il considère la réflexion du motionnaire, Yves Herren, intéressante, n’a pas voté cette motion qui ne pourra être concrétisée sauf à la vider de toute sa substance. Le fait d’ailleurs d’avoir, avec les amendements, supprimé les trois dernières invites révèle bien qu’il n’est pas de la compétence de la Ville d’envisager une protection particulière des cafés. Même la CMNS, qui avait été favorable au classement de six cafés, avait buté contre des écueils légaux, car les murs appartiennent aux propriétaires et l’intérieur du café aux gérants qui avaient même, dans certains cas, racheté à l’ancien gérant le décor. Or, comme le propriétaire a le droit de prendre certaines décisions et d’entreprendre des rénovations, cela limite la possibilité de sauvegarde du patrimoine, sauf si un bâtiment est classé (ce qui est du ressort du Canton!). Mais, même avec un immeuble protégé par la loi Blondel, cela concerne les murs, les ouvertures et les vitrines, pas le décor. Donc il n’est guère possible pour la Ville d’ériger des règles ou des mesures de protection légale définitive.

Enfin, pour conclure, la rapporteuse aimerait ici rappeler sa motion, «Un parcours urbain pour notre passé» (M-1372), déposée en 2018 et acceptée en plénière par tous les groupes politiques de notre parlement en 2021. Un tel parcours permettrait d'inclure les cafés, les bistrotts, les hôtels... qui ont fait l'histoire de Genève.

Dans sa réponse, le Conseil administratif écrit qu'il «a chargé le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) (Unité du développement des publics) et le Secrétariat général de la Ville (Unité information et communication (Infocom) de réaliser un inventaire de l'existant en la matière, de dresser un état des lieux des différents parcours thématiques et des différents plans répertoriant des éléments historiques ou patrimoniaux. Il a également chargé les deux unités concernées de mettre en place une instance de coordination entre le Canton et la Ville intégrant les principales entités concernées. Cette instance de coordination devrait permettre à la Ville de mettre en œuvre de manière concertée, et en prenant en compte les différentes contraintes, un projet de valorisation de son patrimoine communal au travers de différents moyens comme des éléments installés in situ, des contenus téléchargeables, des informations regroupées sur un espace internet, des actions de médiation dans l'espace public, entre autres, et une valorisation via la nouvelle arcade d'information Ville de Genève. Cette dernière sera notamment le point de départ de visites guidées de quartiers et de leur patrimoine en diverses langues. Un budget et un plan d'action seront établis à l'issue de cette consultation.»

On reste donc optimiste sur le fait que le patrimoine de notre ville, mais plus largement de notre canton, puisse être prochainement mis en valeur...